

SPR

Site Patrimonial
Remarquable

PSMV

Plan de Sauvegarde
et de Mise en Valeur

Plan d'ensemble

Avec zonage réglementaire

ECH: 1/2000

Ministère de la culture et de la communication

DRAC Languedoc Roussillon

Antoine BRUGUEROLLE, Architecte du Patrimoine

30 juillet 2014 PROJET

octobre 2021 MISE A JOUR

Projet arrêté en conseil municipal le 14 février 2022

0 100m 200m

Fond cadastral 2008, avec des adaptations ponctuelles du bâti, sans modifications du parcellaire

Limites

- Limite du site patrimonial remarquable

- Limite de zone réglementaire

- Limite de secteur réglementaire

Rayon de protection des 500m des Monuments Historiques

Immeubles ou parties d'immeubles examinés à la législation relative aux

Monuments Historiques et aux sites

Immeuble bâti protégé en totalité ou partie au titre

des Monuments Historiques

Uass

Cité fortifiée

- Faubourg National

- Port des allées Mistral

- Ps Fraternité et pont tournant

Ucss

Terrains sportifs

- Terrains et terrains SNCF

- Ucss Mas Roland

Uess

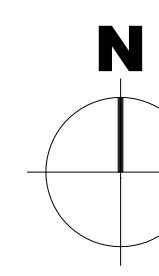
Canal du Rhône à Sète

- Canal maritime

Nss

Abréviations

- Quartier de la Pêcherie



Annexé à l'Arrêté du Préfet du 02/12/2025

